



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge de l'épidémie de glaucome

Question écrite n° 5373

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le dépistage du glaucome, première cause de cécité absolue en France. Les glaucomes sont une maladie chronique de l'œil du fait de lésions du nerf optique. Dans la majorité des cas, l'hypertonie oculaire est la première étape de l'évolution vers le glaucome. Sans prise en charge précoce, le glaucome peut entraîner une déficience visuelle progressive et, dans les cas les plus sévères, une cécité complète. Le glaucome concernerait 1 à 2 % de la population de plus de 40 ans et environ 10 % après 70 ans en France. Si 800 000 cas sont traités en France, entre 400 000 et 500 000 personnes en sont atteintes sans le savoir et ne seraient donc pas diagnostiquées à temps. Du fait du vieillissement de la population, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre de cas de glaucomes liés à l'âge pourrait augmenter de 30 % entre 2020 et 2030, atteignant ainsi 95 millions de patients dans le monde. Or un dépistage réalisé en amont permet de prévenir la maladie, ou le cas échéant d'en limiter les risques et les effets. À partir de 40 ans, les risques de développer cette maladie augmentent, nécessitant un dépistage régulier. À ce titre, plusieurs associations, dont l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV) et l'Association France glaucome ont formulé des propositions afin de promouvoir le dépistage du glaucome dès 40 ans pour les personnes à risque. Ces propositions visent notamment à améliorer le parcours de soins des patients atteints de la maladie, mais également à faciliter l'accès des patients aux dernières techniques chirurgicales pour mieux traiter la maladie. Elles plaident également pour une intensification des recherches et des essais cliniques pour la soigner. La France aurait ainsi sur cette pathologie un retard significatif qu'il semble essentiel de rattraper. S'agissant d'un enjeu de santé majeur, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place afin de pouvoir mieux lutter contre cette maladie, notamment sur la mise en place de dépistages organisés et régulés, d'innovation et d'intensification des campagnes de prévention. Il lui demande aussi ce qu'il compte mettre en place afin de pouvoir anticiper l'augmentation du nombre de personnes touchées par un glaucome d'ici les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5373

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2000